

Les inégalités : Exercice (Nerthus)

Document 1 : Les inégalités de niveau de vie continuent d'augmenter

Depuis une vingtaine d'années, les inégalités de revenus augmentent. Les plus aisés s'enrichissent alors que le niveau de vie des plus pauvres stagne.

Si l'on prend comme point de comparaison le début des années 1970, les inégalités de revenus ont baissé. Depuis une vingtaine d'années, changement de cap : les inégalités repartent à la hausse. Dans un premier temps, les niveaux de vie des très riches se sont envolés. Puis, à partir de la fin des années 2000 les revenus des plus pauvres ont baissé. Le jugement que l'on peut porter sur l'évolution des inégalités de revenus dépend de l'échelle de temps et de l'instrument de mesure que l'on utilise.

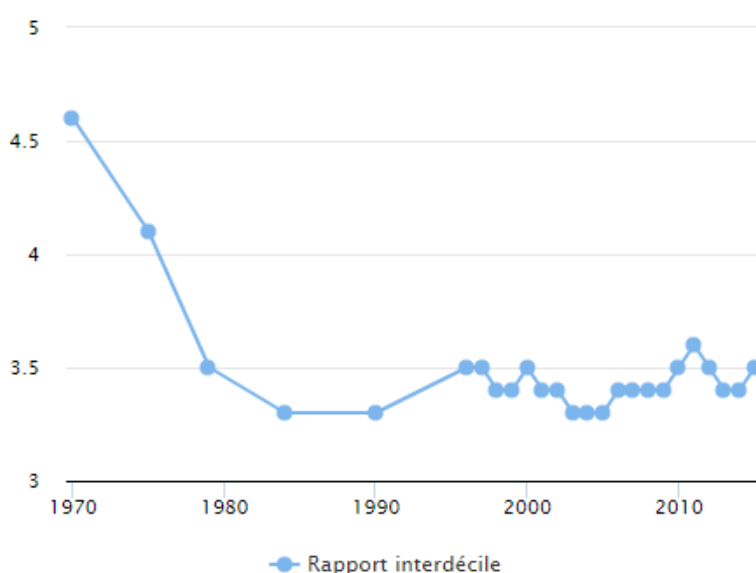
L'évolution depuis 40 ans

Selon le rapport entre la limite des niveaux de vie des plus riches et des plus pauvres

L'outil le plus souvent utilisé pour mesurer les inégalités de revenus est appelé « rapport interdécile », rapport entre le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches (ce qui s'appelle un décile, le neuvième) et le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres (le premier décile) [1]. Tout cela, après impôts directs et prestations sociales, pour une personne seule.

Avec cet outil, et si on observe les choses depuis les années 1970, la diminution des inégalités est nette : en 1970, les plus modestes avaient un niveau de vie maximum 4,6 fois moins élevé que les 10 % les plus riches. En 2015, ce rapport est de 3,5. La baisse des inégalités de revenus a été continue des années 1970 au début des années 1990. Depuis, ce rapport stagne aux alentours de 3,5 avec un pic à 3,6 en 2011.

Évolution du rapport interdécile



Revenus après impôts directs et prestations sociales. Lecture : en 2015, le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches était 3,5 fois supérieur au niveau de vie le plus élevé des 10 % les plus pauvres.

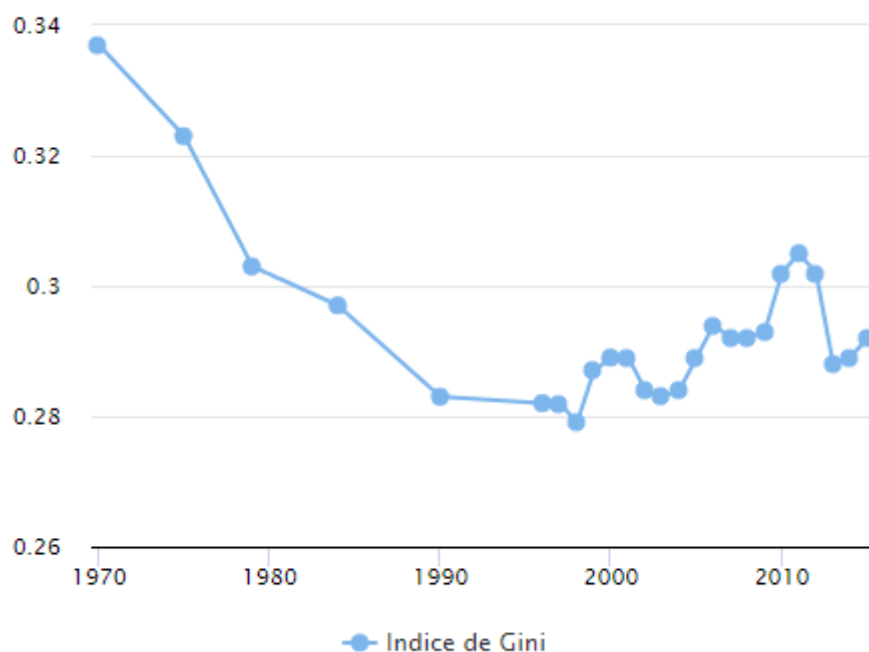
Source : Insee – © Observatoire des inégalités

Selon l'indice de Gini

L'indice de Gini est un autre outil de mesure des inégalités de revenus. Il les décrit mieux que le rapport précédent car il tient compte de l'ensemble des revenus de la population, des plus faibles aux plus élevés. Le rapport interdécile ne donne aucune information sur les revenus moyens ou extrêmes notamment. Si quelques très hauts revenus (parmi les 5 % les plus riches par exemple) s'envolent, le rapport interdécile ne bouge pas alors que l'indice de Gini en tient compte. Plus cet indice est proche de zéro, plus on s'approche de l'égalité. Plus il tend vers un, plus l'inégalité est forte. Comme le rapport interdécile, l'indice de Gini montre que la situation s'est nettement améliorée entre les années 1970 et le début des années 1990 puis qu'elle s'est inversée. L'indice de Gini est remonté, avec un sommet en 2011.

Les inégalités de revenus n'explorent pas, notamment parce que notre système de protection sociale limite le creusement des écarts. Les hausses d'impôts de 2011 à 2013 ont également contribué à réduire les inégalités de niveaux de vie. Reste le changement de tendance : notre pays, comme bien d'autres, ne marche plus vers l'égalité en matière de revenus. La hausse des inégalités est réelle depuis le milieu des années 1990 même si elle reste globalement modérée.

Évolution de l'Indice de Gini

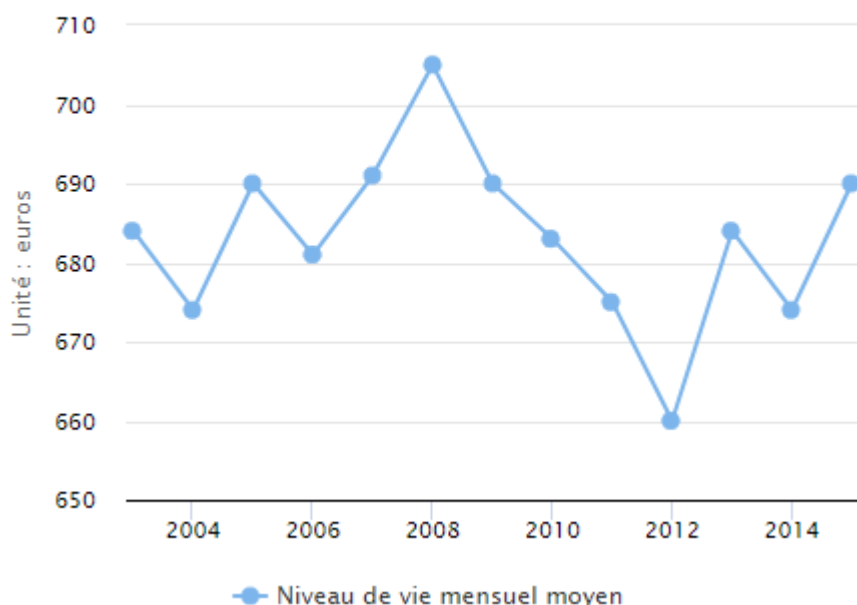


Source : Insee - © Observatoire des inégalités

Depuis le début des années 2000

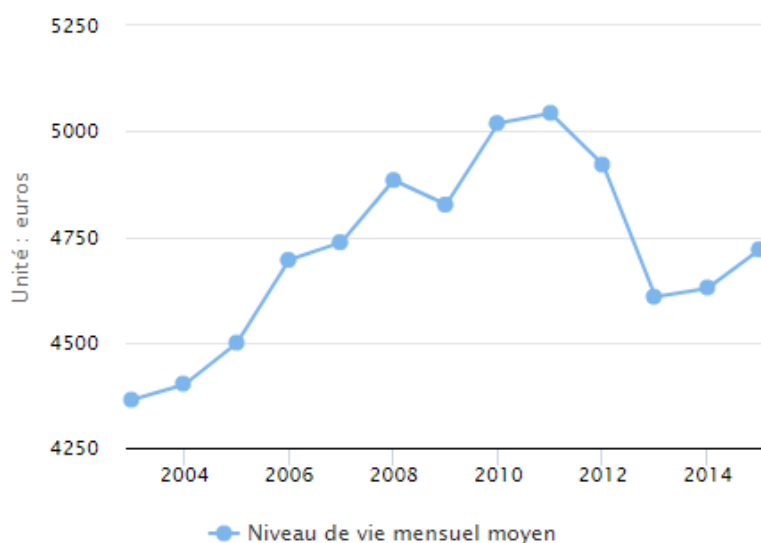
Depuis 2003, le niveau de vie moyen [2] des 10 % les plus pauvres ne progresse plus, alors que, jusqu'au début des années 2000, la tendance était à l'augmentation. Sur la période, le niveau de vie moyen des 10 % les plus pauvres a évolué en dents de scie [3]. En 2015, il est au même niveau que dix ans plus tôt, en 2005. Cette stagnation globale masque des périodes de progrès et de vaches maigres. La baisse notable que nous avons soulignée entre 2008 et 2012 s'est heureusement interrompue et le niveau de vie moyen des 10 % les plus pauvres a progressé depuis. Si on fait abstraction des effets conjoncturels, depuis le début des années 2000, ce niveau de vie stagne.

Niveau de vie mensuel moyen des 10 % les plus pauvres



L'évolution du niveau de vie moyen des 10 % les plus aisés est marquée par une progression quasiment ininterrompue entre 2003 et 2011, d'autant plus étonnante que la France a connu un profond ralentissement économique. Au cours de cette période, le niveau de vie moyen mensuel des 10 % les plus riches a augmenté de 678 euros. Entre 2011 et 2013, il a diminué très nettement, sous l'effet notamment des hausses d'impôts : - 434 euros en deux ans. Depuis 2013, il est reparti à la hausse, avec un gain de 112 euros en deux ans. De 2003 à 2015, le gain est net : + 356 euros mensuels. Ce n'est plus l'euphorie de la fin des années 2000, mais les gains demeurent notables et contrastent avec la stagnation du niveau de vie des 10 % les plus pauvres.

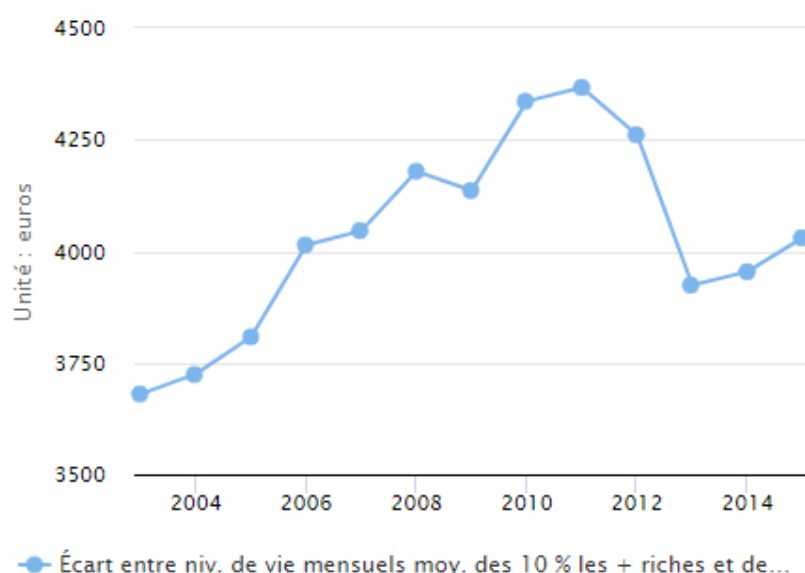
Niveau de vie mensuel moyen des 10 % les plus riches



L'écart de revenu entre les riches et les pauvres augmente

En douze ans (de 2003 à 2015), le niveau de vie mensuel moyen des plus riches a progressé de 356 euros quand celui des plus pauvres n'a gagné que 6 euros (après inflation). L'écart entre le niveau de vie mensuel moyen des 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus pauvres s'est fortement accru entre 2003 et 2011, du fait de la hausse des revenus des plus riches. De 3 700 euros par mois en 2003, l'écart est passé à près de 4 400 euros en 2011. Il a diminué ensuite pour passer sous la barre des 4 000 euros en 2013. Cette baisse est en partie due aux hausses d'impôts qui ont touché les plus aisés. Depuis 2014, l'écart a repris sa progression, principalement sous l'effet d'une hausse du niveau de vie des plus riches. En 2015, chaque mois les 10 % les plus favorisés disposent en moyenne d'environ 4 000 euros de plus après impôts à dépenser, que les 10 % les plus modestes.

L'évolution des écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres



Comment évoluent les inégalités depuis 2015 ?

Il est difficile de préjuger de l'évolution des inégalités depuis 2015, date à laquelle s'arrêtent les données de l'Insee sur les revenus. Le niveau de vie des catégories aisées a repris sa progression depuis 2013 et on voit mal ce qui aurait pu l'interrompre depuis. Les revenus financiers notamment sont en hausse et les politiques fiscales sont redevenues plus favorables aux plus aisés. En bas de l'échelle, la baisse du chômage a un effet favorable, qui se traduit par une diminution du nombre d'allocataires de minima sociaux. Mais les politiques de baisse des allocations logement ou de suppression des contrats aidés vont avoir un effet inverse très direct. Cette situation laisse présager le retour de fortes tensions autour du partage de la richesse dans un contexte de stagnation des revenus pour les couches moyennes.

[1] Il ne faut pas confondre les déciles, qui sont les limites d'une tranche de 10 %, avec la valeur moyenne de cette tranche, que nous présentons plus bas.

[2] Qu'il ne faut pas confondre avec la valeur limite qui sépare les 10 % les plus pauvres des 90 % les plus aisés, que les statisticiens appellent le 'premier décile', voir plus haut.

[3] Avertissement : il s'agit de l'évolution du niveau de vie moyen de la tranche. Les 10 % les plus pauvres de 2003 ne sont pas les mêmes personnes qu'en 2015.

Le niveau de vie des plus aisés augmente du fait de la progression des revenus du patrimoine

En 2018, le niveau de vie diminue pour les trois premiers déciles (de – 1,6 % en euros constants pour le premier décile à – 0,4 % pour le troisième) et augmente légèrement pour le reste de la distribution (jusqu'à + 0,6 % pour le neuvième décile).

En 2018, 10 % des individus ont un niveau de vie inférieur à 11 210 euros. Le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, ou premier décile de niveau de vie, a diminué de 2,9 % en dix ans. En 2018, la baisse du premier décile s'explique surtout par celle des allocations logement. Sans celle-ci, il ne diminuerait que de 0,3 %. En particulier, la réforme de la réduction du loyer de solidarité a simultanément baissé les allocations logement des ménages du parc social et réduit les loyers dans ce parc d'un montant équivalent. Seule la réduction des allocations logement affecte les indicateurs de niveau de vie : elle constitue une baisse des revenus, tandis que la réduction des loyers concerne les dépenses. La diminution de 5 euros du montant des aides au logement depuis le 1^{er} octobre 2017 et le gel de leur barème réduisent aussi les aides au logement. La réforme de la prestation d'accueil du jeune enfant affecte négativement le niveau de vie des plus modestes. En revanche, les revalorisations des *minima* sociaux (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés) contribuent à le relever.

En 2018, le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés augmente de 0,6 %, à 39 130 euros, dépassant légèrement son niveau d'avant la crise économique de 2008 (+ 0,7 %). Depuis dix ans, la progression du niveau de vie des plus aisés entamée au milieu des années 2000 a ralenti et se poursuit à un rythme proche de la médiane, à l'exception d'une nette baisse en 2012 et 2013. En 2018, la hausse du neuvième décile est légèrement supérieure à celle de la médiane tandis que celle du niveau de vie plancher des 5 % les plus aisés augmente plus nettement, de 1,2 %. La progression des revenus d'activité a été un peu plus importante dans le haut de la distribution. Les ménages les plus aisés ont également davantage bénéficié de l'augmentation des revenus du patrimoine, portée par une forte hausse des dividendes reçus par les ménages, dans un contexte de fiscalité plus incitative avec la mise en place du prélèvement forfaitaire unique. Cette mesure, en privilégiant la distribution des revenus du patrimoine plutôt que leur capitalisation, a pu avoir un effet sur le niveau de vie car celui-ci tient compte des dividendes perçus, mais pas des plus ou moins values réalisées et capitalisées. Le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière n'est pas pris en compte ici. Il aurait principalement un impact sur le niveau de vie des 5 % les plus aisés, sans avoir d'effet significatif sur le dernier décile de niveau de vie.

Le taux de pauvreté augmente de 0,7 point en 2018, à 14,8 %

Le seuil de pauvreté monétaire est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian. En 2018, 9,3 millions de personnes vivent en dessous de ce seuil, soit 400 000 personnes de plus qu'en 2017. Ce seuil augmente légèrement : 1 063 euros par mois en 2018 contre 1 060 euros par mois en 2017.

Cette hausse intervient après une période de stabilisation entre 2014 et 2017. Elle s'explique en partie par la baisse des allocations logement. Selon l'estimation avancée, si l'on considérait la réduction de loyer via la réduction du loyer de solidarité comme un gain en revenus et non comme une baisse des dépenses, la hausse du taux de pauvreté serait réduite de 0,4 point. La hausse résiduelle de 0,3 point est due à une plus faible progression des revenus d'activité en dessous de la médiane et, dans une moindre mesure, aux autres évolutions de la législation affectant le niveau de vie des plus modestes (gel du barème et baisse de 5 euros des aides au logement, réforme de la prestation d'accueil du jeune enfant).

Questions :

1. Comment peut-on rendre compte des inégalités ?
2. Quelles sont les évolutions que révèlent ces indicateurs ? Qu'en est-il depuis 2015 ?

Document 2 : Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement

Début 2015, la moitié des ménages vivant en France possèdent plus de 158 000 euros de patrimoine brut et concentrent 92 % des avoirs patrimoniaux des ménages. Les 10 % les mieux dotés disposent d'au moins 595 700 euros de patrimoine brut et détiennent près de la moitié de la masse totale de celui-ci. Les 1 % des ménages les plus aisés en matière de patrimoine possèdent chacun plus de 1,95 million d'euros d'actifs. À l'opposé, les 10 % de ménages les moins dotés détiennent chacun moins de 4 300 euros de patrimoine et collectivement moins de 0,1 % de la masse totale. Le montant des actifs accumulés varie selon la position des membres des ménages dans le cycle de vie, mais aussi selon leur catégorie socioprofessionnelle : détenteurs d'actifs professionnels, les ménages d'indépendants ont en moyenne un patrimoine plus élevé que les ménages de salariés. Entre début 2010 et 2015, en excluant le patrimoine relatif aux véhicules, à l'équipement de la maison, aux bijoux et aux œuvres d'art, les inégalités globales de patrimoine mesurées par l'indice de Gini ont légèrement diminué. Elles se sont cependant accentuées parmi les ménages les plus modestes. Les ménages les plus jeunes ont su profiter de taux bas pour accéder à la propriété : le poids de l'immobilier a ainsi augmenté de 6 points en cinq ans pour atteindre, début 2015, 70 % de la valeur de leur patrimoine privé brut (hors biens durables et de valeur).

Début 2015, la moitié des ménages vivant en France déclarent un patrimoine brut (définitions) supérieur à 158 000 euros (figure 1). Les 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine (D9) possèdent au minimum 595 700 euros d'actifs, alors que les 10 % les plus modestes (D1) en détiennent au maximum 4 300 euros chacun, soit 139 fois moins. Les inégalités de patrimoine sont beaucoup plus marquées que celles des revenus. À titre de comparaison, en 2014, le revenu maximal des 10 % de ménages les plus modestes est 4,6 fois moins élevé que le revenu minimum des 10 % les plus aisés.

Les 10 % de ménages les mieux dotés concentrent 47 % de la masse de patrimoine brut de l'ensemble des ménages alors que les 10 % de ménages aux revenus les plus importants détiennent 26 % de la masse totale des revenus disponibles. Les 5 % les mieux dotés en patrimoine en disposent à eux seuls de 33 % et les 1 % en rassemblent 16 % (figure 2). Les ménages de ce dernier centile possèdent chacun au moins 1 953 000 euros de patrimoine brut. À l'opposé, la moitié des ménages les moins dotés détiennent 8 % du patrimoine brut, et les 10 % les plus modestes seulement 0,07 %.

L'immobilier reste la composante la plus importante du patrimoine brut

Début 2015, le patrimoine brut des ménages est, comme début 2010, principalement constitué de biens immobiliers (61 %). Pour la moitié des ménages détenteurs, l'immobilier représente plus de 80 % de leur patrimoine brut total. La résidence principale est la composante essentielle du patrimoine immobilier brut : elle représente 85 % de la valeur des biens immobiliers des ménages en détenant. En France, près de six ménages sur dix sont propriétaires ou accédants à la propriété de leur résidence principale. Cependant, seul un quart des ménages faisant partie des 50 % les moins bien dotés en patrimoine sont dans ce cas, contre la quasi-totalité (95 %) des 10 % des ménages les plus riches. Les propriétaires et

accédants de leur résidence principale disposent d'un patrimoine brut dont le montant moyen est 7,5 fois plus élevé que celui des locataires et des personnes logées gratuitement.

Néanmoins, plus d'un tiers des ménages propriétaires sont accédants et doivent encore rembourser des emprunts. Une fois déduit l'endettement, l'écart entre le patrimoine net (définitions) moyen des propriétaires occupants et celui des locataires (ou logés gratuitement) est plus faible, notamment pour les ménages les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 30 ans, cet écart chute de 7 à 3,9 quand on passe du patrimoine brut au patrimoine net. Pour ces jeunes ménages, cet écart, même réduit, reste cependant important : pour accéder à la propriété, il faut présenter une situation suffisamment solide en matière de revenus et d'emploi, mais aussi disposer d'un apport personnel. Pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 70 ans ou plus, le patrimoine brut, comme le patrimoine net, est en moyenne 6,4 fois plus élevé pour les propriétaires que pour les non-propriétaires : à ces âges, la plupart des ménages propriétaires ont en effet terminé de rembourser leurs éventuels emprunts.

Jusqu'à 70 ans, le montant du patrimoine augmente avec l'âge, puis décroît ensuite

De manière générale, le montant du patrimoine détenu par les ménages, brut comme net, croît avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 70 ans, puis décroît ensuite. Ainsi, le patrimoine net moyen passe de 37 400 euros pour les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans à 340 600 euros pour les ménages dont la personne de référence a entre 60 ans et 69 ans, pour retomber à 286 100 euros pour les ménages les plus âgés (figure 1). Le patrimoine suit généralement une logique d'accumulation avec l'âge puis de désaccumulation au moins partielle. Le profil d'accumulation peut être affecté par de nombreux événements professionnels et familiaux, comme les héritages et les donations reçues. Les ménages bénéficiaires de ces transmissions disposent généralement d'un patrimoine plus élevé : pour la moitié d'entre eux, il s'élève à plus de 242 900 euros contre 72 100 euros pour la moitié de ceux qui n'en ont pas bénéficié.

Un patrimoine plus important et plus diversifié pour les indépendants que pour les salariés

Au-delà des effets d'âge et de revenus, les logiques d'accumulation patrimoniale et les motifs d'épargne (investissement, précaution, etc.) diffèrent nettement entre salariés et non salariés. Les ménages dont la personne de référence ou son conjoint est un indépendant (actif ou retraité) possèdent ainsi un patrimoine brut en moyenne beaucoup plus élevé que celui du reste de la population, respectivement 574 900 euros contre 210 800 euros début 2015.

L'effort d'épargne destiné à financer des investissements professionnels est souvent important pour les ménages d'indépendants en activité : en moyenne, 32 % de leur patrimoine brut est composé d'actifs professionnels, pour la plupart (86 % de la valeur totale de ces actifs) directement liés à leur activité. Ils s'en défont au moment du passage à la retraite, notamment par le biais de donations dans le cadre familial : la part du patrimoine professionnel (définitions) dans le patrimoine brut des ménages d'indépendants retirés des affaires ou retraités n'est plus que de 10 %. La majorité de ce patrimoine est alors non exploité professionnellement (81 %). De fait, alors que le patrimoine brut moyen des ménages d'indépendants en activité (623 000 euros début 2015) est très supérieur à celui de la plupart des ménages de salariés actifs (190 600 euros), l'écart est légèrement moindre parmi les retraités : les ménages d'anciens indépendants détiennent en moyenne 481 600 euros de patrimoine brut et les ménages non indépendants où la personne de référence est anciennement salariée 254 100 euros. Par ailleurs, exposés à des fluctuations de revenus plus fortes que les salariés et bénéficiant de droits à la retraite plus restreints, les ménages d'indépendants, notamment en activité, sont plus enclins à épargner. Ainsi, 13 % d'entre eux

(et 10 % de ceux retirés des affaires ou retraités), contre 5 % des autres ménages, détiennent un patrimoine privé diversifié. Ce patrimoine est alors composé à la fois d'au moins un livret d'épargne, d'un produit d'épargne-logement, d'un produit d'assurance-vie ou d'épargne retraite, d'un bien immobilier et de valeurs mobilières.

Parmi les ménages non indépendants de salariés en activité, les inégalités de patrimoine sont, comme les disparités salariales, très marquées entre catégories socioprofessionnelles : le patrimoine brut moyen des cadres est ainsi 4 fois supérieur à celui des ouvriers non qualifiés.

Les inégalités de patrimoine baissent peu mais s'accroissent parmi les ménages modestes

À champ comparable (encadré), les ménages vivant en France détiennent en moyenne, début 2015, 248 000 euros de patrimoine brut hors reste, i.e. hors véhicules, équipements de la maison, bijoux et œuvres d'art (+ 0,5 % en euros courants par rapport à début 2010). La moitié d'entre eux déclarent un montant total d'actifs hors reste supérieur à 144 600 euros, seuil en hausse de 2,5 % en euros courants.

Les inégalités de patrimoine brut hors reste baissent très légèrement : l'indice de Gini (définitions) s'établit début 2015 à 0,653 contre 0,662 début 2010. D'une part, la concentration du patrimoine détenu par les ménages du dernier décile (D9) s'est réduite. En particulier, la part de la masse totale de patrimoine brut hors reste détenue par les 1 % de ménages les mieux dotés a décru de 1,5 point depuis début 2010. D'autre part, les inégalités se sont également réduites parmi les ménages dont le patrimoine brut hors reste est supérieur au premier quartile (Q1) mais inférieur à la valeur médiane (Q2). Le rapport interquartile Q2/Q1 (définitions) a ainsi diminué de 22 %.

Cependant, la situation relative des ménages en bas de l'échelle des patrimoines s'est détériorée entre début 2010 et 2015. Le patrimoine moyen des 10 % de ménages les moins dotés, presque intégralement constitué de comptes-chèques et de livrets d'épargne réglementée, a en effet fortement diminué depuis début 2010 (- 30,2 %). Leur montant est ainsi passé de 250 euros en 2010 à 150 euros en 2015 pour les comptes-chèques (évalués le 15 du mois), et de 110 euros à 90 euros pour les livrets d'épargne réglementée. Au total, le rapport interdécile D9/D1 (définitions) a augmenté d'un tiers sur la période. Par ailleurs, au sein de ces 10 % de ménages les moins dotés, l'inégalité patrimoniale s'est fortement accentuée avec un indice de Gini progressant de 0,523 à 0,684 entre début 2010 et 2015.

Progression de l'immobilier chez les ménages les plus jeunes

Début 2015, la composition moyenne du montant de patrimoine privé brut des ménages (hors biens durables, objets de valeur et œuvres d'art) reste identique à celle de début 2010 : un quart d'actifs financiers et trois quarts d'actifs immobiliers. De manière générale, jusqu'à 60 ans, la part du patrimoine immobilier croît avec l'âge de la personne de référence puis décroît ensuite (figure 3). Le poids de l'endettement immobilier est maximal parmi les ménages les plus jeunes et diminue progressivement avec l'âge. Jusqu'à 50 ans, il est essentiellement lié à l'acquisition de la résidence principale ; par la suite, il concerne également l'achat d'autres biens immobiliers.

Entre début 2010 et 2015, à la faveur d'un contexte de taux bas qui a encouragé le recours à l'emprunt, le poids des dettes de nature immobilière (principalement liées à l'acquisition de la résidence principale) a augmenté en moyenne de près de 2 points pour atteindre 12,5 % de la valeur du patrimoine privé brut des ménages. Ainsi, début 2015, ces dettes représentent 17 % du patrimoine immobilier brut des ménages (+ 2,5 points en cinq ans). Sur la période, le nombre d'accessions à la propriété a en effet progressé parmi les ménages les plus jeunes : la part de propriétaires accédants de leur résidence principale, stable dans l'ensemble de la population, a augmenté de 4,2 points chez les moins de 30 ans pour atteindre 14,6 % début

2015. À cette date, 70 % du patrimoine privé brut de ces jeunes ménages est d'ordre immobilier (contre 64 % début 2010). Les deux tiers de la valeur de leurs biens immobiliers restant à rembourser, le poids de cet endettement dans leur patrimoine privé brut a progressé de près de 9 points entre début 2010 et 2015 pour atteindre 46 %. Pour autant, la valeur de leur patrimoine immobilier net est stable, tout comme pour l'ensemble des ménages.

La dernière étude de l'Insee sur le patrimoine des Français montre qu'en 2018, les 5 % des Français les plus aisés possédaient un tiers du patrimoine brut de l'ensemble des ménages. Et le 1 % des Français les plus riches en détenaient 16%.

La France a, paraît-il, « *une passion ardente pour l'égalité* ». Ces mots sont de Tocqueville. Nous avons encore du chemin à faire !

Alors, mettons-nous tout de suite d'accord : le patrimoine brut, ce sont vos richesses : votre maison ou votre appartement, votre voiture, tout ce que vous possédez, que vous soyez endettés ou non. Pour vous situer sur l'échelle des richesses, si vous possédez plus de 2 millions d'euros, vous faites partie du 1 % des Français les plus fortunés. Si vous avez plus de 163.000 euros, vous êtes dans la moitié des plus aisés. Sachez que c'est aux alentours de 65 ans que les Français sont les plus riches. La vie est vraiment mal faite, plus on est vieux, plus on a de l'argent. Décidément, il fait bon être baby-boomer dans ce pays.

Un chiffre enfin pour résumer l'ampleur des inégalités. Les 10 % les plus riches possèdent un patrimoine au moins 160 fois plus important que les 10 % les plus pauvres. Avec tout de même une consolation. D'accord, les inégalités ont augmenté entre 1980 et 2010 mais depuis, elles se sont stabilisées.

Définitions

Patrimoine brut : il s'agit du montant total des actifs détenus par un ménage incluant la résidence principale, les éventuelles résidences secondaires, l'immobilier de rapport - c'est-à-dire rapportant un revenu foncier -, les actifs financiers du ménage, et les actifs professionnels lorsque le ménage a une activité d'indépendant à titre principal ou secondaire. Il inclut également les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible. Le patrimoine brut médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes détiennent un patrimoine inférieur et l'autre moitié un patrimoine supérieur.

Patrimoine net : il s'agit du patrimoine du ménage net de l'endettement, soit le patrimoine brut, duquel ont été retranchées les sommes restant dues par le ménage au titre des emprunts qu'il a contractés pour des motifs privés (achat d'un bien immobilier, crédit à la consommation) et/ou professionnels.

Patrimoine professionnel : il s'agit de l'ensemble des actifs professionnels détenus par un ménage (terres, machines, bâtiments, cheptel, stocks, etc.), que ce dernier les exploite dans le cadre de son activité professionnelle ou pas. Dans ce dernier cas, les biens sont en général mis en location et deviennent des actifs de rapport. Si le ménage n'est propriétaire que d'une partie d'un actif professionnel, seule la part lui revenant en cas de vente est incluse dans son patrimoine professionnel.

Indice de Gini : il permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des patrimoines pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite

(tout le monde a le même patrimoine), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le patrimoine, les autres n'ayant rien).

Rapport interdécile D9/D1 (resp. le rapport interquartile $Q2/Q1$) : il s'agit du rapport entre le seuil de patrimoine au-dessus duquel on appartient aux 10 % (resp. 50 %) des ménages les mieux dotés et le seuil de patrimoine au-dessous duquel on appartient aux 10 % (resp. 25 %) des ménages les moins dotés.

Questions :

1. Quels sont les différentes composantes du patrimoine des ménages ?
2. Présentez de manière chiffrée les inégalités de patrimoine en France.
3. Quels sont les facteurs expliquant les inégalités de patrimoine ?
4. Quelle est l'évolution de ces inégalités de patrimoine dans le temps ?